

Le diagnostic de la politique de protection de l'avifaune de RTE : un outil de progrès



Oiseaux et lignes électriques

Bulletin de liaison du Comité National Avifaune LPO • FNE • RTE • Enedis • MEEM

n° 28 - juillet 2017

« Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts » (Isaac Newton).

Sommaire

Quelques chiffres 2

Des axes d'amélioration déjà mis en œuvre 3

Dès l'origine du CNA, les associations ont essayé d'objectiver, de quantifier, de mesurer l'impact direct et indirect des lignes électriques sur la faune et leurs écosystèmes. Cette année, nous avons de nouveaux outils d'analyse pour évaluer les actions et les investissements réalisés chaque année par RTE et ENEDIS. C'était pour la LPO un objectif prioritaire qui est maintenant une réalité dans les différentes directions régionales. En ce qui concerne RTE, nous disposons maintenant d'un bilan chiffré des actions environnementales sur les 105 000 kilomètres de son réseau avec 4300 kilomètres déjà balisés en faveur des oiseaux (voir détail dans ce numéro), soit plus de 5 % du linéaire.

Parallèlement, dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, nous avons essayé de mobiliser le savoir-faire des associations de protection de la nature auprès de ces deux groupes industriels. Nos associations sont désormais considérées pour leurs engagements mais également pour leur capacité à apporter des solutions en faveur de la faune. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, ENEDIS vient ainsi de renforcer son action pour la biodiversité en s'associant à la LPO PACA qui l'accompagnera dans la mise en œuvre de multiples actions concrètes : formation des agents, enfouissement d'une ligne dans un espace vital de l'Aigle de Bonelli (PNR Alpilles), neutralisation des poteaux les plus dangereux signalés par les ornithologues, amélioration des chantiers d'entretien de la végétation, etc.

Au fil des années, la confiance aidant, la vigilance de mise, nos associations considérées comme des « parties-prenantes », ont contribué à orienter davantage la trajectoire de RTE et d'ENEDIS vers une meilleure prise en compte de la biodiversité. Un partenariat avec parfois des « micro-coupures », mais un partenariat exemplaire aux services des oiseaux.

Benjamin Kabouche, LPO

Le diagnostic de la politique de protection de l'avifaune de RTE : un outil de progrès



RTE a lancé en septembre 2015 un diagnostic de sa politique de protection des oiseaux afin d'évaluer l'efficacité et d'identifier des axes de progrès. La protection des oiseaux est depuis de nombreuses années au cœur des préoccupations de l'entreprise puisque dès 1992, EDF a signé avec l'Etat un protocole d'intégration à l'environnement des ouvrages de transport de l'électricité. Des balisages furent ainsi réalisés entre 1992 et 2000 mais c'est surtout après cette date que RTE (devenue filiale du groupe EDF) a mis en place

une organisation structurée afin de diminuer le risque pour l'avifaune de certains ouvrages particulièrement concernés. La politique avifaune s'attachait alors uniquement à traiter les 728 Points Sensibles Avifaune (PSA) identifiés sur le réseau de transport d'électricité par l'Association Multidisciplinaire des Biologistes de l'Environnement (AMBE). Suite à la création du Comité National Avifaune (CNA) en 2004 et aux demandes des associations de protection de l'environnement, les sollicitations de balisage d'ouvrages présentant un

risque notable pour les oiseaux furent prises en compte dans une nouvelle version de la politique en 2009.

Cette démarche d'évaluation de la politique de RTE en faveur de la protection des oiseaux a été présentée dès octobre 2015 au CNA afin de partager la méthodologie avec les associations de protection de la nature et d'intégrer, dans la mesure du possible, leurs requêtes aux évolutions futures de cette politique.

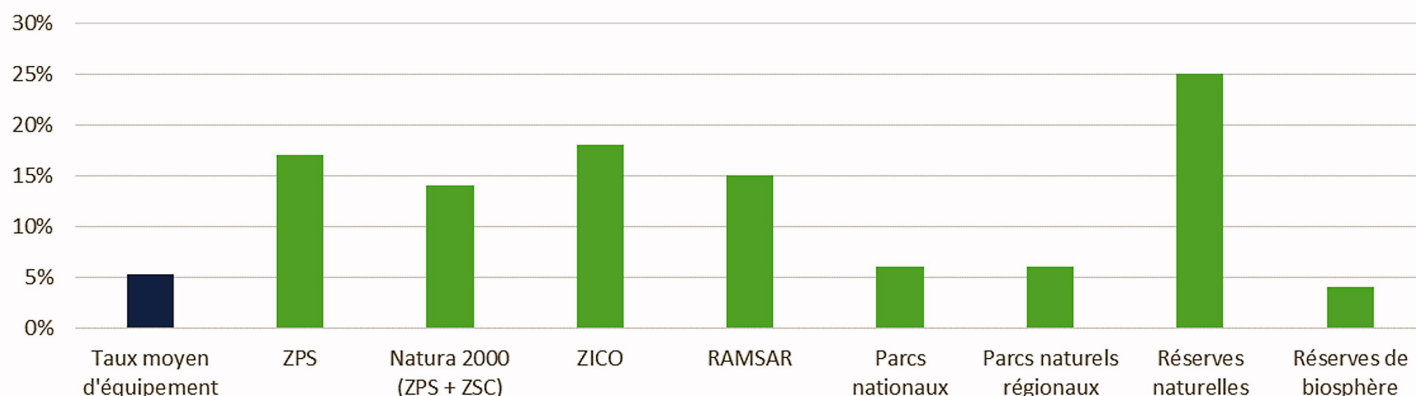
Quelques chiffres

Le réseau de transport de l'électricité est constitué de 105 000 kilomètres de long dont 82 000 km de « portées physiques » (prise en compte des liaisons souterraines et des lignes à double terre). Environ 4300 kilomètres sont balisés avec des dispositifs améliorant la visibilité des ouvrages pour les oiseaux (balises avifaune, balises aéronautiques,

balises lumineuses et contrepoids) à fin 2015. C'est donc un peu plus de 5 % du réseau qui est balisé et donc plus visible pour les oiseaux. Des études cartographiques réalisées par RTE ont permis de comparer ce taux de balisages moyen aux taux de balisage dans des « zones à enjeux environnementaux ». Ces taux sont restitués dans la figure ci-dessous :

On remarque que le balisage des lignes du réseau de transport a bien été priorisé dans ces zones. À titre d'exemple, 17 % des lignes situées en Zone de Protection Spéciale (ZPS) sont balisées. Ce chiffre monte même à 25 % lorsque l'on considère les réserves naturelles. Outre le kilométrage balisé, l'avancement du traitement des PSA

Figure 1 : Taux de balisage en zone environnementale particulière



- malgré la priorisation du traitement des sollicitations – est un indicateur important. Sur les 728 PSA, 354 ont été traités à fin 2015.

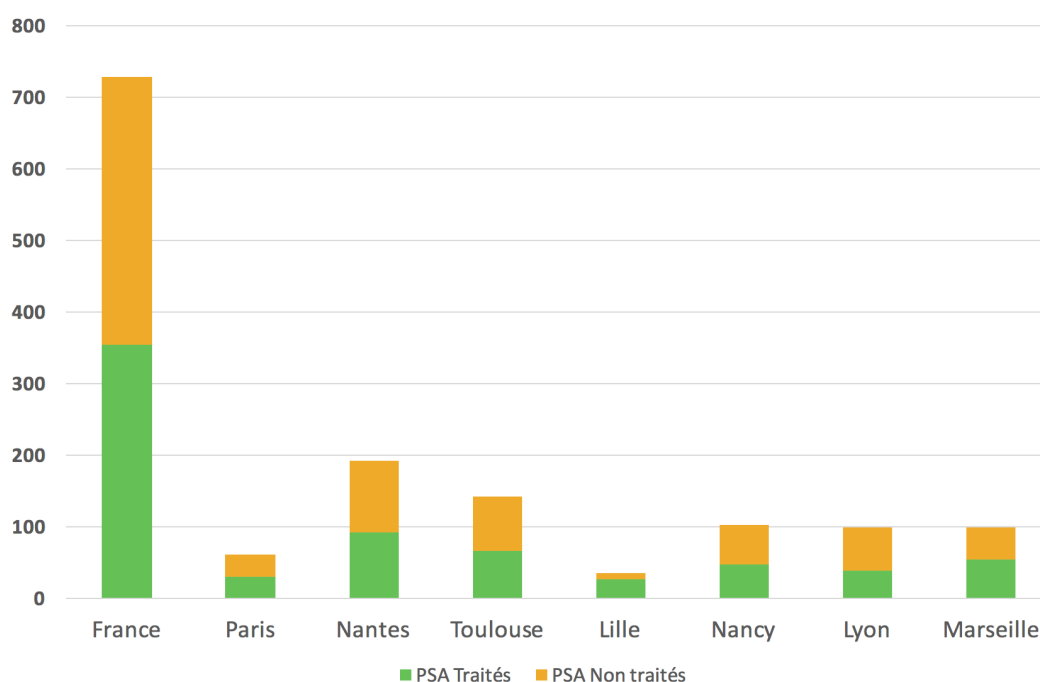
Le graphique ci-dessous présente le taux d'avancement par « région RTE ».

Si le chiffre de 354 PSA traités sur 728 peut sembler faible 23 ans après leur identification, il faut garder à l'esprit

que de nombreuses lignes ont été balisées suite à des sollicitations alors qu'elles ne se situent pas toujours au niveau d'un PSA. Par ailleurs, plusieurs classes de dangerosité des PSA existent (Classes 1 à 3, risque décroissant). Si l'on considère les PSA de classe 1 (les plus risqués pour les oiseaux), 214 sur 289 ont été traités soit 74% du gisement. Ce chiffre est

de 68 % pour les PSA situés en ZPS. Enfin, près de 9000 dispositifs anti-électrocution ou d'aide à la nidification (pics, anémomètre, nids, plateforme ...) sur les pylônes étaient installés sur le réseau fin 2015.

Figure 2 : PSA traités et non traités par région



Des axes d'amélioration déjà mis en œuvre

Afin d'identifier les axes d'amélioration de sa politique avifaune, RTE a interrogé les 200 principaux acteurs internes concernés. Les réponses reçues ont été synthétisées et complétées par des entretiens avec chacun des « pilotes de la politique » en région. Une revue de l'organisation en place ainsi que des systèmes d'informations disponibles et des matériels (de balisage des lignes et d'évitement

de l'électrocution) existant a par ailleurs été réalisée. RTE a alloué un demi-ETP sur un an pour réaliser ce diagnostic.

Suite à cette évaluation plusieurs actions ont été décidées et mises en place :

- Rédaction d'un catalogue des dispositifs dits « avifaune » existant à fin 2015. Ce catalogue liste les matériels utilisables (et ceux qui ne le sont pas avec les raisons

techniques) pour baliser les lignes à haute tension et diminuer le risque d'électrocution des oiseaux lorsque celui-ci existe. Ce référentiel, utilisable par tous les acteurs de la politique, est accompagné de fiches pratiques communicantes décrivant chaque dispositif.

- Un travail a été réalisé pour simplifier l'installation des balises avispères. Ce travail a porté sur les méthodes de calcul utilisées pour

modéliser la contrainte mécanique supplémentaire engendrée sur les ouvrages électriques de RTE par ces balises. L'installation de ces balises s'en trouvera simplifiée. Les balises avisphères s'ajoutent donc aux modèles de balises spirales qui sont la solution de référence pour équiper des lignes avec câbles de garde ou les conducteurs de moins de 90 kV en zone de givre inférieur à 4 cm.

- Un bilan chiffré de la politique a été mis en place. Ce dernier sera dorénavant réalisé chaque année.
- La réalisation de ce bilan a été rendue possible par un travail de fond réalisé avec le service SIG (cartographie) de RTE pour optimiser l'utilisation des systèmes d'information de RTE notamment le SIG. En effet, RTE dispose d'un outil permettant de capitaliser le patrimoine installé sur les lignes à haute tension. Les données inscrites dans cet outil peuvent aisément être croisées avec le SIG de l'entreprise et permettre ainsi un suivi semi-automatique de l'avancée des balisages et du kilométrage balisé. En outre, l'exploitation des données du SI patrimonial permet un suivi plus précis de l'avancement de la politique dans les zones à fort enjeux environnemental. Enfin, l'utilisation du SIG permet de mieux communiquer en représentant par exemple les PSA sur une carte interactive pouvant intégrer diverses informations environnementales.

- Le diagnostic a aussi permis de rendre l'organisation interne plus efficace pour suivre la politique avifaune. Le suivi de la politique a été amélioré grâce au SIG mais aussi par une simplification des documents de planification et une clarification des études à réaliser en amont des balisages et leur séquençement.
- Il a également permis une mise à jour des coûts de balisage qui ont connu une augmentation importante au cours des 10 dernières années du fait notamment de l'utilisation croissante de l'hélicoptère pour la pose des balises ou encore de la réalisation d'études de tenue mécanique onéreuses. Ce coût a en effet plus que doublé depuis 2008.
- Enfin, sur la base de ces différents éléments, une nouvelle politique avifaune a été validée par la direction de l'entreprise en décembre 2016. Cette nouvelle politique réaffirme la priorité du traitement des sollicitations formulées par les parties prenantes dès lors qu'elles reposent sur une étude ornithologique. Elle précise les critères de recevabilité des sollicitations en prenant notamment en compte les zones définies localement entre RTE et les associations de protection de l'environnement

ainsi que les nouvelles données apportées par la thèse de Leyli Borner du MNHN. Cette nouvelle politique améliore le suivi de l'équipement des ouvrages électriques en intégrant notamment le remplacement des balises détériorées ou tombées et en précisant les dispositifs anti-électrocution qu'elle prend en charge.

Le diagnostic de la politique avifaune de RTE réalisé en un peu plus d'un an a donc permis d'identifier des axes de progrès en concertation avec les acteurs internes et externes à l'entreprise. À travers une nouvelle politique en faveur de l'avifaune, les procédures ont été améliorées et des outils simples mis à disposition pour réduire davantage et plus efficacement le risque que peuvent représenter certaines lignes du réseau de transport d'électricité pour les oiseaux.

Figure 3 : Balise avisphère sur Aigues Mortes Vauvert



Oiseaux et lignes électriques

Bulletin du Comité national avifaune - LPO © 2017

Réalisation : LPO Mission Rapaces, Parc Montsouris, 26 bd Jourdan, 75014 Paris - rapaces@lpo.fr

Ont contribué à ce numéro : Philippe Féron (CNA), Benjamin Kabouche (LPO), Cécile Saint-Simon (RTE)

Relecture : membres du CNA

Ont participé au financement : RTE, ENEDIS, FNE, LPO

Création / composition : la tomate bleue - E.Caillet

N° ISSN : 2266-2057

